



Programme UMOJA

Atelier d'échanges et d'auto-formation

ACTES

Le renforcement des modes d'intervention en matière d'actions juridiques collectives pour la participation des populations à la définition des politiques publiques



Douala (République du Cameroun)
12 au 15 avril 2008

Avant-propos

Cet atelier d'échanges d'expériences et d'auto-formation constitue la deuxième rencontre organisée dans le cadre d'un projet intitulé UMOJA.

Ce projet a pour vocation de renforcer l'action des associations de services juridiques populaires de 5 pays d'Afrique centrale : le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), et le Rwanda. Il prévoit, entre autres, l'organisation de 6 ateliers d'échanges d'expériences et d'auto-formation et la mise en place d'une dynamique collective. Ce renforcement des compétences et savoir-faire trouvera nécessairement sa traduction dans les actions que ces associations mènent auprès des populations pour qu'elles soient davantage en capacité d'utiliser le droit comme un outil au service de leur propre développement.

Cet atelier a réuni 12 associations de services juridiques populaires en lien avec Juristes-Solidarités, 3 associations du Cameroun (le Réseau des Habitants du Cameroun –RNHC-, l'Association Nationale des Enfants de la Rue –ANER- invités à l'occasion de cette rencontre (voir liste des participants en annexe).

L'organisation du présent atelier a été rendue possible grâce au soutien financier du
PCPA Cameroun et de la Fondation de France.

Introduction

L'atelier a porté sur le renforcement des modes d'intervention en matière d'actions juridiques collectives pour favoriser la participation des populations à la définition des politiques publiques. Ces thèmes ont été choisis par les associations membres du projet lors de la phase préparatoire de ce dernier. Trois sous-thématiques ont notamment été identifiées pour aborder ce thème :

- Les processus participatifs dans la gestion de la vie de la Cité, de la chose publique.
- La mobilisation des forces laborieuses (personnes vivant avec handicap, femmes, jeunes).
- L'intégration des besoins des populations et leurs attentes dans les processus de lois et règlements.

La méthode utilisée avait pour objectif de valoriser l'expertise des associations présentes et de favoriser l'échange d'expériences et de savoir-faire. Les travaux sur chaque sous-thématique étaient divisés en 3 temps :

- présentation en plénière d'expériences en lien avec la sous-thématique
- approfondissement de la sous-thématique en ateliers, autour de questions définies
- mise en commun du travail en atelier et débat en plénière

Une évaluation de la journée précédente était prévue quotidiennement. La dernière matinée a été consacrée et à la formulation de recommandations, aux modalités de la poursuite des échanges à distance et à la préparation du prochain atelier (définition des thèmes, organisation de groupes de travail à distance, démarche auprès des bailleurs,).

Ces actes sont le fruit d'une collaboration entre les associations partenaires d'UMOJA : ils ont été rédigés par le FCDD, l'ASSOAL et Juristes-Solidarités.

Le parti pris des présents actes n'est pas de retranscrire uniquement de façon chronologique le déroulement de la rencontre mais de faire aussi ressortir les contenus débattus sur chaque sous-thématique.

Table des matières

Propos introductifs :.....	8
Les processus participatifs dans la gestion de la vie de la cité	10
1er partie : L'implication des citoyens dans les politiques publiques : les actions de sensibilisation, revendication et plaidoyer.	10
Comment passer des actions de sensibilisation à celles de revendications dans l'élaboration des politiques publiques ?.....	14
Comment impliquer la population à travers les actions de plaidoyer dans la définition des politiques publiques ?.....	15
2ème partie : La mobilisation et la capitalisation des forces laborieuses (personnes vivant avec handicap, jeunes et femmes).	17
Le travail avec les acteurs des politiques publiques : les autorités élues et non élues.	25
L'expérience du RECIC Kinshasa, RDC.....	26
2. L'expérience de l'ASSOAL (Cameroun) et du budget participatif.....	32
3. Expérience de l'OAG, Burundi : le droit utilisé au service de la transformation sociale	35
Recommandations.....	36

Propos introductifs :

L'objectif global de cet atelier est de pouvoir renforcer les capacités des participants sur les modes d'intervention juridique. Son objectif spécifique est d'améliorer la participation des populations à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques.

Définition des politiques publiques par l'ensemble des participants (travaux en groupes puis restitution en plénière) :

« Les politiques publiques se définissent comme les stratégies d'actions du gouvernement issues d'une concertation entre tous les acteurs pour le développement de la population. Ces stratégies peuvent s'appuyer sur les caractéristiques suivantes :

- Pluri-acteurs : la politique publique n'est pas une politique étatique mais une politique prenant en compte la population qui participe à son élaboration. On entend par politiques pluri acteurs, le résultat d'une définition participative de la gestion de l'Etat
- Participer à différentes échelles : on ne se limite pas aux politiques publiques locales, nationales, régionales. Il faut y intégrer des échelles plus petites, y compris au niveau du quartier
- L'importance de la contribution des populations à l'élaboration mais aussi à la mise en œuvre et au suivi. Il est important que la population soit impliquée dans la désignation de ceux qui vont exécuter ces politiques.

Il ne peut y avoir de politiques publiques sans vision partagée, ce qui inclut :

- La prise de décision selon l'intérêt général
- La gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) dans un souci qu'équité
- L'élaboration et mise en œuvre participative. »

Les processus participatifs dans la gestion de la vie de la cité

Objectif : comment impliquer les populations dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques?

1^{er} partie : L'implication des citoyens dans les politiques publiques : les actions de sensibilisation, revendication et plaidoyer.

- *Comment appuyer la population afin qu'elle s'auto-prenne en charge, à s'auto-gère? Comment l'aider à s'organiser, grâce à quelles ressources financières et techniques ?*
- *Comment passer d'une action de sensibilisation à celle de revendication ?*
- *Quelles méthodes utiliser pour que la population contrôle l'action des pouvoirs publics ou les politiques publiques ?*
- *Comment et pourquoi faire pression sur un gouvernement ?*
- *Comment agir pour que la population ne se démobilise pas ?*

1.- L'expérience de l'ALVF (Association de lutte contre les violences faites aux femmes) Cameroun.

L'ALVF est une association féminine qui lutte contre toutes les discriminations à l'égard des femmes du Cameroun. Elle travaille notamment sur les différents textes traitant du genre et sur le code de la famille.

Pour revendiquer les droits des femmes, à l'échelle nationale, l'ALVF mène des actions de lobbying pour que le Cameroun ratifie les textes relatifs à l'élimination des violences

Le volet sensibilisation est abordé grâce aux diverses activités :

- Création de centres de vie des femmes à travers le Cameroun
- Accompagnement, traitement et actions sur les rites de veuvage : sensibilisation des femmes, des chefs traditionnels, des imams sur la transformation des rites de veuvage en rites symboliques dégradants pour la femme et assimilables à des tortures.
- Au nord du Cameroun, les femmes sont sensibilisées sur la lutte contre les mutilations génitales.

2.- L'expérience de ASSOAL - Association pour le Développement Local, Cameroun

L'ASSOAL travaille avec le RNHC (Réseau National des Habitants du Cameroun) avec qui elle mène des actions d'accompagnement en termes de sensibilisation pour l'impulsion de ces dynamiques locales dans le cadre de la gouvernance.

C'est dans le cadre de ce réseau, qu'ils ont mis en place des comités de concertation qui permettent aux habitants de pouvoir négocier avec le pouvoir local l'élaboration des plans de développement local.

Afin de participer aux politiques publiques, l'ASSOAL se rapproche des autorités : la structure participe au dialogue et à l'élaboration du DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté), dans le cadre du dialogue citoyen.

L'ASSOAL travaille avec le réseau-Impact (basé en France) dans le cadre du programme FACILS¹ Ils œuvrent avec le gouvernement pour décentraliser les pouvoirs au niveau local ; ce jeu des alliances facilite la prise en compte de tous les intérêts.

De plus, en tant que membre du comité de pilotage du programme concerté pluri-acteurs (PCPA) du Cameroun, l'ASSOAL se bat pour y intégrer les questions de décentralisation et des inégalités.



A la fin des exposés, une quinzaine de minutes est réservée aux débats afin que les participants puissent ensuite refléter leurs interrogations en ateliers.

3. L'expérience du Comptoir Juridique Junior (CJJ) dans le cadre du PCPA Congo

Les PCPA (Programme Concerté Pluri Acteur) sont des programmes financés par le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) français, dans le but de renforcer la société civile d'un pays tout en lui permettant d'œuvrer avec les instances gouvernementales du pays en question. Les PCPA impliquent : les sociétés civiles françaises ainsi que celles du pays concerné (ONG, syndicats), les collectivités territoriales, le MAEE et des ministères du pays concerné.

Le CJJ est une association créée par des juristes à la suite des trois guerres civiles qui ont eu lieu en République du Congo. Son but est d'informer la population sur ses droits. Pour y parvenir, le CJJ a mis en place une assistance juridique à travers les paroisses de Brazzaville, des cliniques juridiques, et avec l'ONG humanitaire Médecins Sans Frontières, un programme qui consistait à aider les femmes et les enfants de 2 mois à 28 ans victimes de viols,

Si le CJJ a intégré le PCPA Congo, c'est dans le but de participer à la coordination de la société civile, en renforçant le dialogue avec les autorités.

¹ Faciliter l'Action Collective pour les Initiatives locales de Solidarité

La mise en place du PCPA Congo a été précédée d'une étude préalable avec un consultant français, suivie de l'organisation de 2 ateliers participatifs impliquant les sociétés civiles congolaises et françaises, les pouvoirs publics du Congo et de France. La mise en place du PCPA Congo est partie des expériences du programme Dialogue Citoyen pour inciter les 80 associations parties au programme à élargir leurs bases sociales, afin de gagner en crédibilité pour dialoguer avec les pouvoirs publics. Le PCPA voudrait aussi appuyer les associations pour qu'elles travaillent en synergie. Il a pour ambition de renforcer les collectifs d'associations, les plateformes, les réseaux et de mettre fin aux « plateformes mallettes » (celles qui se créent dans le but s'accéder aux financements).

Le PCPA souhaite engager le dialogue avec les pouvoirs publics sur des questions sensibles d'accès à la justice, d'éducation et sur les questions environnementales. Pour y parvenir, la société civile doit devenir force de proposition ne pas se limiter à des actions ponctuelles, ce qui implique de veiller à l'agenda politique.



SYNTHESE DES TRAVAUX EN ATELIER ET DES DEBATS EN PLENIERE

Actions de sensibilisation pour impliquer la population aux politiques publiques

- Définition de la sensibilisation : permettre une prise de conscience
- Difficultés :
 - Langage : la langue utilisée n'est pas toujours le dialecte local donc pas accessible à tous.
 - Désintéressement par rapport au langage juridique complexe.
 - La population pense que tout lui est imposé et qu'elle ne peut rien faire à son niveau.
- Stratégies face aux difficultés :
 - Adapter le langage au public visé
 - Amener la population à comprendre qu'elle a une part de responsabilité dans son propre développement

Le RECIC (Réseau d'Education Civique au Congo) de Kinshasa, par exemple, sensibilise sur la nécessité de nettoyer le caniveau devant sa propre parcelle pour éviter les maladies telles que le paludisme et les mauvaises odeurs. Ces travaux correspondent au salongo en RDC (travail communautaire) et à l'umuganda au Rwanda.

Dans un premier temps, il faut identifier clairement le problème, puis utiliser les méthodes d'actions légales, telles les correspondances avec les autorités pour signaler une situation injuste, les audiences, les pourparlers.

➤ Outils

- Centres d'écoute pour identifier les problèmes
- Porte à porte : aller vers la population et l'amener à comprendre qu'elle a une part de responsabilité donc que chacun doit s'impliquer.
Travailler en réseau avec la population cible : les femmes qui sont au marché peuvent s'organiser entre elles, les personnes d'un même quartier constituent un réseau avec leurs connaissances pour mobiliser les citoyens.
- Médias pour diffuser les informations, expliquer les problèmes et enjeux d'améliorer les situations existantes.
- Approches de masse (marchés, quartiers...)
- Organiser des ateliers thématiques dans les quartiers
- Jeux de rôles, sketches (mises en situation)
- Dépliants informatifs illustrés.
- Boîtes à images (notamment quand les personnes ne savent pas lire, et aussi pour capter davantage l'attention). Les boîtes à images sont des boîtes dans lesquelles on range des images qui évoquent une situation et permettent aux gens de réfléchir sur leur propre perception de la situation.
- Films
- Affichage aux points stratégiques pour donner une visibilité sur les choses qui ont été accomplies par les pouvoirs publics : afficher des tableaux sur des emplacements publics, en parler dans des réunions.
- Créer des centres d'écoute pour identifier les problèmes.

➤ Pérennisation des actions

- Travail en réseau avec la population cible dans toutes ses branches (jeunes, adultes, vieux)
- Réactualiser le discours
- Comité de suivi
- Comité d'évaluation
- Responsabiliser de la population dans les différents comités et réseaux
- Donner une visibilité aux résultats

Comment passer des actions de sensibilisation à celles de revendications dans l'élaboration des politiques publiques ?

1. Expérience de l'Association Nationale des Enfants de la Rue (ANER), Cameroun : la revendication d'une exonération sur l'activité des porteurs de sacs au marché. central de Douala (ANER)

L'ANER a mis en œuvre un projet de sécurisation du métier de porteur de sacs pour les enfants de la rue de Douala.

Pendant la mise en œuvre de cette activité, les jeunes ont fait face aux pressions et harcèlements des agents de police demandant aux enfants de la rue de payer l'impôt libérateur. Une demande a été faite aux autorités afin que les jeunes ne supportent pas cette taxe en raison de leurs faibles revenus. L'ANER a mis en œuvre une action de revendication auprès des autorités du marché et de la ville afin d'obtenir une exonération pour les enfants de la rue impliqués dans le projet. Des rencontres entre l'ANER et les autorités ont eu lieu afin de donner des explications sur le bien fondé de l'activité, les avantages sécuritaires d'avoir des enfants de la rue organisés et identifiés dans le cadre d'une action sociale et disposant de revenus. Au terme des entretiens, les responsables de la ville ont accepté d'exonération de l'impôt libérateur.

Difficultés identifiées :

- Faible capacité d'écoute des acteurs et des autorités face aux demandes des populations
- Les expériences de revendication sont peu structurées et les acteurs souvent faiblement formés
- Les actions mises en œuvre sont rarement capitalisées et valorisées

Solutions :

- Se former aux techniques de plaidoyer et de revendication et bien planifier les initiatives pour être capable de mesurer les résultats.

Fiche outils :

- Résultats attendus :
 - Auto-identification du problème
 - Auto-diagnostic
 - Auto-évaluation du problème par les membres de la communauté
 -
- Méthodes d'action
 - Correspondances avec les autorités pour signaler une situation injuste
 - Audiences
 - Pourparlers

Comment impliquer la population à travers les actions de plaidoyer dans la définition des politiques publiques ?

Le plaidoyer : Action menée vers l'autorité pour la conduire à prendre une décision. La revendication peut-être violente alors que le plaidoyer est difficilement associé à la violence.

Les actions de plaidoyer

Aider les citoyens aider à prendre conscience du problème.

- Susciter son attention afin qu'elle adhère et participe au projet.
- L'aider à se fixer un but et des objectifs.
- Identifier l'audience/ public cible à qui sera destiné le plaidoyer, c'est à dire ceux qui détiennent la décision..
- Recourir à un soutien pour influencer ceux qui ont à prendre la décision
- Mettre en place les messages pour appuyer le plaidoyer.
- Avoir des canaux de communication pour faire passer le message.
- Mener des actions pour obtenir des résultats escomptés.
- Suivre et évaluer à chaque étape les actions de plaidoyers entreprises (re-cadrer les actions si besoin).

Quelles difficultés peut-on rencontrer ?	Comment les surmonter ?
Faible adhésion de la population	Créer une conscience collective : en expliquant les enjeux à la population
Les intérêts entre les personnes concernées divergent.	Intégrer dans la démarche des stratégies de compensation.
Crainte des populations d'agir (représailles).	Protection des acteurs de plaidoyer (ne pas se déplacer seul, informer sur les activités).
Cloisonnement des intervenants. Difficultés à toucher les détenteurs d'enjeux.	Former les acteurs pour que l'action soit bien structurée.
Pas de vision à long terme.	Mesurer l'impact des actions entreprises. Expliquer les enjeux d'avoir une vision à long terme.
Faible connaissance de l'approche droits dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer.	Le plaidoyer peut s'appuyer sur le droit pour avoir un impact sur les politiques publiques.
Faible connaissance des techniques de plaidoyer par les acteurs ou les porteurs d'expériences.	Le plaidoyer peut être une information donnée à un décideur en vue d'un changement.
Confusion entre la revendication et le plaidoyer.	On revendique une chose à laquelle on a droit alors que le plaidoyer est un outil.

Bilan :

Les politiques publiques ont été définies d'abord comme une stratégie gouvernementale sur le territoire d'un Etat, résultat d'une concertation entre différents acteurs pour le développement de la société. Plusieurs acteurs sociaux interviennent dans le processus avec des rôles différents. On note aussi la difficulté de la représentativité et même l'instrumentalisation de la participation, notamment dans le cadre des DSRP. Dans le but de renforcer la participation des citoyens, il est important d'aller au-delà de la sensibilisation, de s'appuyer sur les droits, de porter des actions de revendication et de plaidoyer pour influencer les décisions et obtenir les changements positifs en faveurs des populations.

2^{ème} partie : La mobilisation et la capitalisation des forces laborieuses (personnes vivant avec handicap, jeunes et femmes).

*Comment inciter les jeunes, les femmes, les personnes handicapées à participer à la vie politique ?
Quels sont les différents modes de participation et les enjeux de la participation ?*

1. L'expérience des FCDD (Femmes Chrétiennes pour la démocratie et le développement) République Démocratique du Congo

FCDD est une association féminine de défense et de promotion de la femme créée le 6 septembre 1991 à la suite de la léthargie observée dans l'implication des femmes quant à leur participation aux travaux de la conférence nationale souveraine (cette conférence qui a eu lieu entre 1990 et 92 était un débat national auquel le peuple congolais était convié pour exprimer son opinion sur l'amélioration du développement de la population).

Les femmes sont la cible principale des actions du FCDD, il a donc fallu rechercher des moyens pour les associer au développement de la communauté. Si elles ignoraient autrefois leur place et leur statut, aujourd'hui les femmes informées, sensibilisées et accompagnées par les FCDD sont libérées de certaines contraintes. Elles ont droit à l'éducation et à la participation à la vie publique. Les FCDD travaillent sur les différentes formes de violences dont la femme est victime, notamment celle de sa faible représentation dans les instances de décision. Nous les sensibilisons sur leurs droits, les aidons à défendre des projets qui peuvent prendre en compte leurs besoins et préoccupations. Nous les aidons à être candidates aux élections.

Le FCDD a aussi mis en place deux cliniques juridiques dans Kinshasa pour résoudre les problèmes quotidiens auxquels se trouvent confrontés les femmes. Dans ces deux cliniques, l'accent a été mis sur l'assistance juridique et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles devant les cours de justice et les tribunaux. Elles se mobilisent pour dénoncer régulièrement des cas de viols et des violences.

Chantal Matoka, du secrétariat permanent du FCDD a détaillé les activités du FCDD destinées à promouvoir la place de la femme dans la société congolaise.

2.L'expérience de AJPRODHO (Association des Jeunes pour la Promotion de Droit de l'Homme) Rwanda.

« Elle a été créée par les étudiants de l'université du Rwanda, juste après le génocide. L'AJPRODHO œuvre pour la protection des droits de la population grâce à différentes méthodes de plaidoyer, d'actions juridiques et de sensibilisation.

Pour mobiliser les jeunes, nous partons du constat qu'ils sont des leaders et penseurs potentiels : audacieux, ils innovent et sont aptes au changement. Ils constituent la majeure partie de la population. En somme, une politique concertée avec eux pourra aboutir aux résultats escomptés.

Comment mobiliser les jeunes, les pousser à s'intégrer aux politiques de développement ?

Nous avons pensé les intégrer dans les instances de prise de décision, renforcer leurs capacités, les aider à mieux faire le plaidoyer et mener des actions concertées. Les intégrer dans tous les secteurs d'intervention.

Comment les jeunes Rwandais participent-ils aux politiques publiques ?

Ils sont impliqués dans les instances de décisions, ils sont représentés au parlement. Il existe aussi un conseil national des jeunes.

Est-ce que cela suffit pour qualifier leur participation d'activités ?

Lorsqu'il y a une politique publique, on ne consulte que les représentants des jeunes mis en place par les autorités et non véritablement l'ensemble des jeunes. La difficulté réside dans le manque de représentativité des jeunes représentants par rapport à l'ensemble des jeunes

(ils peuvent aussi être corrompus), nous essayons donc de les sensibiliser aussi.

Quant au conseil national des jeunes nous essayons de leur permettre de rehausser leurs voix. »

Olivier Gatabazi (à gauche) a insisté sur l'importance de faire participer les jeunes à la vie publique.

SYNTHESE DES TRAVAUX EN ATELIER ET DEBAT EN PLEINIÈRE

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

- la faible implication des jeunes et des femmes dans les processus de prise de décision
- les mouvements de jeunesse ne sont pas bien structurés et leur représentativité est discutée
- le partenariat avec les autorités publiques est faible et ne s'appuie pas toujours sur les règles claires et acceptées par tous

Solutions proposées :

- Les jeunes doivent s'organiser de façon autonome pour mieux dialoguer avec les autres acteurs
- Renforcer la culture du dialogue et savoir rendre compte au sein des organisations, aux populations, aux autorités et aux partenaires
- Impliquer les femmes et les jeunes dans les actions de sensibilisation
- Renforcer les relations avec les pouvoirs publics notamment au niveau local et national

Comment mobiliser les populations ciblées ?

- Sensibilisation du public concerné à la prise de conscience autour des enjeux qui sont les leurs.
- Renforcement des capacités des leaders des groupes cibles sur la prise de parole, les techniques de mobilisation, de communication, les informations sur les droits et devoirs.
- Créations et structuration d'espaces de dialogue pour leur permettre de s'exprimer.
- Organisation des forums à plusieurs niveaux avec des associations en milieu urbain, rural et niveau régional (cas du Burundi)
- Inscription de la parité femmes/hommes dans la Constitution (cas de la République Démocratique du Congo)
- Revendication de l'attribution des 50% de femmes aux postes de décisions alors que 30% sont accordées.
- Expliquer aux femmes les processus pour les encourager à voter en expliquant que le vote est personnel et secret
- Participation à la préparation des élections
- Susciter des changements dans la perception de la politique par les femmes
- Sensibilisation sur les droits des femmes
- Explication du processus de prise de décision à l'Assemblée nationale
- Organisation des femmes par secteurs pour rallier le maximum de femmes : commerçantes, ménagères...
- Renforcement des capacités des leaders des groupes cibles sur la prise de parole, les techniques de mobilisation, de communication, de négociation, les informations sur les droits et les devoirs

Pourquoi s'organiser en vue d'une sensibilisation ?

- En vue d'une prise de conscience de la nécessité des enjeux, qui concernent les citoyens.
 - Pour qu'ils s'impliquent au processus de prise des décisions pour l'amélioration de leurs conditions de vie
 - Pour lutter contre les exclusions et les inégalités, cesser de considérer les jeunes, les personnes handicapées comme étant incapables de penser.
 - Pour lutter contre les tabous de la société.
 - Pour que certaines catégories ne s'accaparent pas tout le pouvoir.
 - Pour les rendre capables de défendre leur position en s'appuyant sur une approche basée sur le droit
 - Pour être capable de faire respecter et se faire comprendre par les interlocuteurs, de faire des propositions constructives.
 - Pour être capable d'écouter, de discerner les aspirations et préoccupations de la base.
-
- Pour s'approprier certaines valeurs de la société.
 - Apprendre à défendre et adhérer à une cause et des intérêts supérieurs communs.
 - Pour lutter contre les « participations négatives » telles que la manipulation.

Quels sont les différents modes de participation ?

- Dialogue partenarial.
- Concertation.
- Les contrats pactes, jumelages.
- Moyens informels : dîner avec un élu, connaissance par un tiers.
- Participer aux institutions publiques (chefs de police, maire, administrateur communal, député)
- Forums régionaux regroupant des associations de femmes
- Organes décisionnels dans les organisations mixtes de la société civile
- Participation libre aux élections

➤ Les types de participation

- Active
- Consultative
- Physique
- Financière
- Intellectuelle

Les participants ont souligné qu'ils sont parfois confrontés à certaines participations dites « négatives », telles que les manipulation, substitution, subordination...

➤ Les enjeux de la participation

- Lutter contre les inégalités et les exclusions

3ème partie : L'intégration des besoins des populations et de leurs attentes dans les projets de loi et règlement.

1. L'expérience de l'ADECOM.M.M (Association de Développement Communautaire Mokili Mwindi), République Démocratique du Congo

Sa mission est de contribuer à l'amélioration des conditions de la vie des populations grâce à l'accompagnement des organisations de base autonomes.

Pendant la longue période de transition, l'ADECOM a accompagné un certain nombre des structures qui mobilisaient la population pour résoudre des problèmes liés aux coupures intempestives de courant électrique (par la SNEL), à la fourniture irrégulière de l'eau par la Regideso, à la criminalité créée par l'obscurité etc.... Pour répondre à un certain nombre de problèmes sociaux considérés comme vitaux.

Ces accompagnements ont permis de contribuer à des changements des politiques et des pratiques des cadres de l'administration locale et des entreprises ciblées (SNEL, REGIDESO).

Pendant la longue période de transition, l'ADECOM a accompagné un certain nombre des structures qui mobilisaient la population pour résoudre des problèmes liés aux coupures intempestives de courant électrique (par la SNEL, la société nationale d'eau et électricité), à la fourniture irrégulière de l'eau par la Regideso, à la criminalité créée par l'obscurité etc.... Pour répondre à un certain nombre de problèmes sociaux considérés comme vitaux.

Ces accompagnements ont permis de contribuer à des changements des politiques et des pratiques des cadres de l'administration locale et des entreprises ciblées (SNEL, REGIDESO).

Dans la perspective de la consolidation de la jeune démocratie encore titubante et de la décentralisation des entités territoriales, l'ADECOM MM a planifié plusieurs scénarios pour impliquer les autorités élues et la population dans la bonne gouvernance.

La question des impôts et taxes a fait l'objet de plusieurs tribunes d'expression populaire (TEP) entre les comités locaux de démocratie (CLD), les noyaux d'action et d'opinion des populations à la base (NAPO), et les autorités locales.

Actuellement les besoins et attentes des populations de Kinshasa Est sur les impôts et taxes ont été listés. Avec les experts de la DGI : la Direction Générale des Impôts et de la DGRAD : la Direction Générale des Recettes domaniales et Administratives des réflexions sont menées pour finaliser un *draft* de Loi. En parallèle, l'ADECOM M.M s'active à organiser des Forum avec les autorités élues de la province de Kinshasa autour de la bonne gouvernance et la décentralisation pour qu'elles comprennent la nécessité de satisfaire les attentes de leurs électeurs.

Aujourd'hui, les CLD élaborent des plans de plaidoyers pour y parvenir, qui d'après l'ADECOM MM aboutiront si les CLD tissent des alliances avec les autres acteurs de la société civile engagés dans la même lutte

2. L'expérience de Parousia (actions mobilisatrices et porteuses pour les personnes vivant avec handicap et des filles mères), République Démocratique du Congo.

Cette organisation milite en faveur de l'émancipation des personnes handicapées. Les personnes handicapées sont très souvent marginalisées et moins représentées dans les instances de prise de décisions. Il s'agit de lutter contre la mise à l'écart des personnes handicapées dans les actions ou les politiques publiques en général.

« Pour amener ces politiques à intégrer nos préoccupations, nous passons d'abord par des actions de sensibilisation en direction des personnes handicapées pour qu'elles ne se considèrent pas elles mêmes comme des sous-hommes. Ensuite nous passons par des actions de plaidoyer auprès des décideurs à travers des actions concrètes. Parfois, c'est par des manifestations publiques que nous interpellons les politiques et les populations sur les droits ignorés des personnes handicapées. Pour étendre ces actions, nous avons envisagé d'élaborer des tracts, des autocollants... À ce jour, les choses ont avancé en faveur des personnes handicapées.

Pour apporter un plus à la Constitution et nous faire entendre, nous avons fait un *sit-in* devant les parlementaires pour qu'on intègre les besoins physiques des personnes handicapées.

À ce jour, un article existe dans la Constitution de la République Démocratique du Congo, mais on attend toujours de le voir appliquer.

Notre lutte a quand même donné de bons résultats ; par exemple nous avons élaboré une proposition de la loi organique. Mais nous espérons que tous les résultats des travaux seront intégrés dans les textes des instances décisionnaires. »



L'ONG Parousia a mis en place une campagne de sensibilisation des chauffeurs de bus afin que les personnes vivant avec handicap puissent également utiliser les transports en commun.

Ces autocollants ont été distribués aux chauffeurs de bus qui étaient invités à les coller sur leurs véhicules.

SYNTHESE DES TRAVAUX EN ATELIERS ET DEBAT EN PLENIERE

➤ Comment favoriser les aspirations et les besoins des populations dans un projet de lois ?

- Faire le diagnostic de la matière avec les parties concernées par la création des espaces de dialogues concertés.
 - Mettre les autorités et la population face à face pour qu'elles dégagent ensemble des recommandations.

ex : TEP approche des leaders d'opinion et des décideurs.

- Organiser des rencontres de sensibilisation sur la recherche des preuves et des éléments favorables à la question.
 - Organiser des ateliers des délégués des parties : élaboration d'une proposition de loi.
- Comment s'assurer de l'efficacité d'un projet de loi qui émane de la population ?
 - Comité de suivi.
 - Le comité doit être représentatif des personnes concernées.
 - La proposition de loi doit répondre aux besoins réels de la population
 - faire un diagnostic partagé du problème

○ Comment procéder pour créer des comités de suivi ?

- préparer les règles de fonctionnement du comité : les bases d'évaluation du suivi, la pertinence des dates de réunion du comité de suivi.

Comment faire le lien entre l'ONG qui propose la loi et l'instance de décision ?

- Confier le message à une personne qui a la confiance des deux parties. Pression permanente ou lobbying permanent
- Mettre en place des mesures d'accompagnement
- Rédiger un cahier des charges
- Inviter les décideurs pour qu'ils s'expliquent
- Médiatiser les faits
- Établir des rapports sur les événements
- Diffuser auprès du grand public sur les activités effectuées

Quelle peut être la contribution des bailleurs des fonds à cette lutte ?

Un appui technique, financier, voire même du *lobbying*.

- Apport en logistique, moyens financiers, techniques, humains et expertise pour la facilitation des activités

Le travail avec les acteurs des politiques publiques : les autorités élues et non élues.

Objectifs :

- Identifier les mécanismes d'interaction pouvant exister entre les acteurs des politiques publiques et différentes autorités élues ou non au niveau local
- Avoir pris connaissance des supports et canaux de communication à utiliser dans les stratégies
- Comment mettre en place des mécanismes d'interaction entre les acteurs des politiques publiques et différentes autorités élues ou non au niveau local?
- Chercher chaque fois l'intérêt supérieur, qui est la finalité de nos actions
- Respecter la diversité des acteurs, des domaines et des niveaux d'interventions
- Travailler en réseau et en alliances aux niveaux local, national, régional et international
- Faire le plaidoyer pour une juste répartition des biens en mettant l'accent sur le respect des droits
- Rédiger et publier des rapports alternatifs
- Informer et former les citoyens et les acteurs au dialogue, à la concertation, à la négociation et au partenariat pour faciliter la conciliation entre l'intérêt général et les intérêts particuliers
-

Les questions de justice sociale et d'équité ne renvoient pas simplement à la meilleure répartition de la richesse mais à celle de la lutte pour avoir accès au pouvoir et à la décision. Dans ce cadre une pluralité d'acteurs concernés par les politiques publiques, interagissent, au niveau social, les syndicats groupes de femmes de jeunes, les mutuelles de santé...au niveau de la puissance publique, il faut prendre en considération les différentes échelles, les collines, chefferies traditionnelles, les députés... il existe différents niveaux, différents lieux... Il est nécessaire de garder cela en tête.

Dans certains cas, les attentes peuvent concerner l'ensemble de la population et d'autres concernent davantage certaines catégories. Donc il y a des attentes globales et des attentes spécifiques ou sectorielles. C'est justement le rôle du droit que de trancher entre les divers intérêts qui traversent la société. Autour de ces enjeux, se construit la politisation des problèmes avec la mise en place d'espaces de dialogue comme les TEP...

Il ne faut pas avoir peur d'instrumentaliser le droit, la loi, pour accomplir ces objectifs. Le droit doit être interprété en faveur des besoins réels des populations concernées car « le droit, ce n'est pas ce qu'en disent les textes mais ce qu'en font les acteurs » (Emmanuel Le Roy). On peut avoir un travail de sensibilisation avec en parallèle un travail sur des stratégies plus juridiques.

1.L'expérience du RECIC Kinshasa, RDC.

I. Le contexte Politique de la participation citoyenne en RDC.

Le contexte politique du pays se caractérise depuis longtemps par un écart considérable entre les décideurs et la population, hérité du régime politique dictatorial qui avait instauré des dispositifs et un mécanisme contraignants pour empêcher à la population de s'intéresser à la gestion du pays, de tenter de se poser des questions. Pour les dissuader, les services de sécurité, l'armée et la prison étaient omniprésents. Cette situation a empêché la population de s'impliquer dans la gestion du pays. Ne se sentant pas surveillés, les décideurs ont développé une gabegie financière, le détournement flagrant des deniers publics au détriment de la communauté.

Ce qui a eu pour conséquence de créer une distinction nette entre l'Etat et les citoyens. La population considérant la gestion de l'Etat comme étant la seule affaire des décideurs. Le RECIC souhaite faire prendre conscience à la population qu'elle doit pousser l'Etat à agir pour bénéficier de ses droits.

Ainsi, la démocratie naissante en R.D.C ne donnerait aucun résultat si elle ne demeurait que représentative, il faut donc une démocratie participative qui puisse réunir les gouvernants et gouvernés comme acteurs de la gouvernance. Pour ce faire, la participation citoyenne revêt une importance capitale.

II. la Nécessité d'une Participation Citoyenne

La participation citoyenne est le pilier de la démocratie. Dans tout Etat où la démocratie est naissante, l'implication de la population dans la définition des politiques s'avère être une nécessité. La participation de la population dans la gestion du pays permet de résoudre :

- l'éloignement des élus vis-à-vis de leurs électeurs.
- L'indifférence de la population face à l'action gouvernementale à tous les niveaux.
- La prédominance de la tendance politique majoritaire.
- Le risque de clientélisme, d'éthnicisation du pouvoir et de paternalisme ainsi que de la manipulation des représentants du peuple.
- la violation massive des droits de l'homme, la quête de l'intérêt individuel par les dirigeants élus et la politique de culte de la personnalité avec l'idolâtrie comme culte politique.
- le pouvoir confisqué par les décideurs (d'où la démocratie d'en haut).

III. L'expérience du RECIC/KIN(Réseau d'Education Civique au Congo, collectif de KINSHASA), dans l'appui à la mobilisation de la population

L'approche de travail du RECIC est basée sur deux droits essentiels : le droit d'être entendu et le droit à l'identité.

Le premier passe par l'exercice d'une citoyenneté responsable qui prend en compte les groupes marginalisés qui doivent influencer sur les décisions qui affectent leur vie quotidienne.

Le droit à l'identité prend en compte le genre et la diversité : les femmes, les groupes opprimés du fait de leur statut ... Le RECIC tend à arriver à une égalité en droit et en

statut.

Le RECIC est un collectif d'organisations de la société civile basées à Kinshasa ayant des activités d'éducation civique dans leurs programmes. Créé le 20 octobre 1994, il compte actuellement 24 ONG regroupées en 5 catégories : les églises, les organisations féminines, les SNGD (les syndicats nationaux), les ONG et les groupes de pression. Quinze autres associations de base y travaillent comme partenaires.

Le RECIC vise à la promotion de la citoyenneté responsable par l'éducation civique et politique de la population kinoise permettant la participation de celle-ci à la gestion de l'Etat. Son appui à la mobilisation de la population se caractérise, en aval, par la mobilisation de la population comme acteur principal, appelé à participer au processus de la démocratisation et de gouvernance. En amont, RECIC intervient par la conscientisation des dirigeants élus à leur rôle des dirigeants responsables de manière à susciter en eux le devoir d'un rapprochement avec la population.

Pour parvenir à ces objectifs, deux mécanismes sont mis en place, à savoir :

- a) Le NAPO (noyau d'action pour la participation populaire) : structure communautaire et volontaire de mobilisation de la population à la base. Elles agissent pour le changement des politiques et des pratiques dans les entités territoriales décentralisées.

Ils préparent l'espace de dialogue interactif, entre les décideurs et la population à travers des débats communautaires par lesquels la population structurée discute de ses problèmes communautaires et envisage une solution basée sur le changement des politiques et des pratiques.

Les NAPO restent en contact permanent avec les autorités (chefs de quartier, bourgmestres, policiers, députés, ministres, maire, gouverneur, dirigeant,).

Les NAPO sont des structures d'interface, de plaidoyer et de suivi au niveau des entités, ils favorisent la durabilité de l'engagement..

Démarche suivie par les NAPO

1. Constat de problème dans une communauté, cela peut se faire par l'enquête, l'analyse sociale, ou l'observation directe.
2. Sensibilisation de la communauté sur le problème.
3. Organisation des débats communautaires au sein des quartiers, pour permettre l'approfondissement, la mobilisation, et l'appropriation.
4. Préparation et organisation de la TEP.
5. Suivi des recommandations de la TEP.
6. Action de plaidoyer auprès des autorités.
7. Rencontre d'interface avec les gouvernants.
8. Rencontre d'information de la communauté sur les résultats de l'action.

- b) La TEP (tribune d'expression populaire)

1. Notion

La TEP est :

- Un espace de dialogue interactif entre les gouvernés et gouvernants.
- Un mécanisme de surveillance et de contrôle de l'action gouvernementale.
- Un mécanisme participatif à la conception, la gestion et au contrôle des actions des entités

locales et gouvernementales.

2. Avantage de la TEP :

Elle permet :

- l'appropriation par la communauté et son engagement pour la surveillance de la gestion du pays.

- Le contrôle des promesses politiques et du plan national de développement.

- L'établissement du dialogue interactif et participatif entre la population et les autorités

- l'interpellation populaire des dirigeants politiques par rapport à la gestion du pays. (RECIC KIN a déjà une publication sur cette question qu'il mettra à disposition sur demande).

La TEP aboutit toujours à des recommandations traduites sous forme d'un cahier des charges qui fait l'objet d'une action de plaidoyer auprès des autorités en vue de trouver une solution allant dans le sens de changement des politiques et des pratiques.

C. Action de plaidoyer

Le RECIC/Kinshasa procède aussi directement à des actions de plaidoyer.

Le plaidoyer c'est un processus d'influence des décisions politiques par la communauté organisée en vue d'aboutir au changement de politique) favorable à la communauté.

Son objectif est de transformer une situation sociale en une situation politique. Les actions de plaidoyer sont menées par le NAPO alors que la TEP est organisée par les organisations membres ou partenaires du RECIC KINSHASA.

- les étapes d'une Action de plaidoyer

1. Définir le thème

2. But et objectif

3. Audience cible

4. Formulation du message

5. Voie de communication

6. Mobilisation de soutien

7. Mobilisation de ressources (financières, matérielles, humaines)

8. Plan de mise en œuvre

La collecte des données et le suivi sont des étapes transversales qui interviennent à toutes les étapes du plaidoyer

D. Quelques résultats concrets de ces stratégies

Les stratégies ont permis au RECIC KIN :

1. Le renforcement de dialogue entre la population et les dirigeants

La collaboration entre les autorités locales et la population est devenue effective, ils se côtoient et échangent des informations sur la gestion de leurs entités locales.

2. Rôle consultatif et influence des décisions au niveau des entités locales par la communauté

- Les NAPO sont souvent consultées par les autorités avant la prise des décisions importantes qui concernent ou ont une influence sur la vie de la communauté. (NAPO KINDELE dans la commune de Mont Ngafula, le NAPO KINSENSO, NAPO ACDEC Ngiringiri, NAPO KIMBANSEKE.)

- Le NAPO KINSENSO a influencé la décision du bourgmestre de rétrocéder la gestion de la taxe de salubrité au comité du marché.

- La reprise des travaux de construction des deux routes pour désenclaver la commune, suspendus suite aux constructions anarchiques érigées le long des routes. Le NAPO a mobilisé toutes les forces vives de la commune et le gouverneur, les ministres ont pris un arrêté de démolition de ses constructions anarchiques.
- L'interdiction des profanations des tombeaux et occupations anarchique du cimetière de KINSUKA.
- La suspension puis la révocation de l'inspecteur chef de service des engins sans moteur qui avait instauré une taxe illégale.

3. Le Processus d'instauration de la transparence dans la gestion de l'Etat

- Les autorités commencent à instaurer la transparence dans la gestion de l'Etat en publiant les revenus hebdomadaires des taxes mobilisées par la commune, en affichant sur un panneau la nomenclature des taxes et le taux pour éviter la corruption, les taxes pirates et les abus du pouvoir.

4. Quelques difficultés.

- le refus de certains gouvernants sollicités de dialoguer avec la population
- l'insuffisance des informations au niveau des communautés de base
- l'opacité des gouvernants qui placent parfois les communautés dans l'incapacité d'agir
- l'incompétence des dirigeants des entités liées à une insuffisance d'information

5. Perspectives

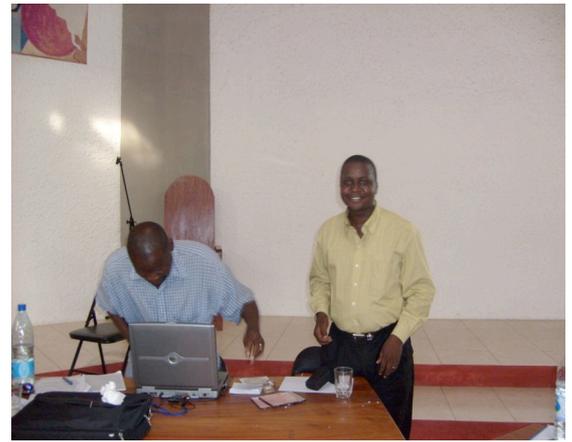
- Attention particulière à la loi sur la décentralisation : nécessité d'une disposition sur la participation citoyenne
- L'impérieuse urgence d'organiser les élections locales
- La promotion d'un leadership responsable, surtout parmi les femmes et jeunes, au niveau des entités locales

Quels rôles ont joué les médias dans la mise en œuvre de cette expérience ?

- information et sensibilisation des acteurs
- mobilisation pendant la campagne
- diffusion des messages

Quelles sont les précautions à prendre ?

- Le médiateur social doit garder sa neutralité, son impartialité. Il ne travaille pas pour le pouvoir, ni pour l'opposition mais pour la population. Dans sa démarche, population et pouvoirs sont sur un pied d'égalité.
- Il faut faire une différence entre la vision et les intérêts.
- Les programmes ne doivent pas être guidés par les bailleurs, mais sur la base des besoins identifiés
- Grâce à ces actions de mobilisation citoyenne, les constructions ont cessé et la mairie a renoncé à de tels agissements.



A gauche, les affiches qu'utilise le RECIC pour inciter la population à participer à la vie publique; ces affiches existent également en langues nationales. A droite, Jean-Michel Mvondo, le représentant du RECIC-Kinshasa.

2. L'expérience de l'ASSOAL (Cameroun) et du budget participatif

L'ASSOAL - Association pour le Développement Local- s'est appuyée sur la loi-cadre de décentralisation des compétences transférées aux collectivités locales pour mettre en place les budgets participatifs (BP). Par la loi du 22 juillet 2004, l'État transfère compétence aux collectivités territoriales dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

Le mécanisme du budget participatif constitue un processus concerté de co-gestion et de suivi participatif des budgets publics. Cette démarche de planification repose sur la participation des habitants et le partenariat avec la commune, un outil de programmation participative.

Les B.P. sont des dispositifs de valorisation de la parole des citoyens et de responsabilisation des habitants pour un meilleur développement local.

L'ASSOAL a présenté l'expérience du premier cycle du budget participatif qui a eu lieu dans les communes de Batcham et Edzoundouan en 2004.

Au Cameroun, pour impulser la démarche, l'ASSOAL s'est appuyé sur la loi-cadre de décentralisation des compétences transférées aux collectivités locales. Depuis 2004, les communes de Batcham et Edzoundouang se sont engagées dans la budgétisation participative (BP). Dans ces communes des aires de participation ont été créées. Chaque aire s'est réunie pour voter ses priorités et ses délégués au forum communal du BP. A la suite de ces rencontres, les projets de plan de développement local de la commune (2005-2009) et de budget d'investissement annuel pour le compte de l'exercice 2005 ont été rédigés par les habitants, appuyés des associations et soumis au conseil municipal qui les ont adoptés. Cette décision marque la fin du premier cycle du Budget participatif qui est un cycle de programmation. Le second cycle quant à lui commence une fois le budget annuel communal voté et approuvé par la tutelle. Porté par le comité de coordination communal du BP, il consiste à développer des actions de suivi des réalisations programmées et à en dresser un rapport pour les forums locaux du BP. En guise de réalisations, on note une augmentation des recettes des communes, la mise en œuvre des projets dans les secteurs de l'eau et de l'entretien routier. De nombreuses communes s'engagent dans la mise en œuvre du BP au Cameroun.

Cette expérience de BP au Cameroun est originale du point de vue de la méthode, de ses facilités d'appropriation, d'adaptation, mais aussi de son impact sur la participation et le développement local. Ensuite, elle a été capitalisée, présentée aux élus à plusieurs occasions au Cameroun (dans le cadre des ateliers organisés par l'ASSOAL et le RNHC) mais aussi en Afrique et en Europe (Africités 2006, forum mondial de la démocratie participative de Lyon 2007) et a été primée par l'État du Rio Grande).

Pourquoi le cadre est assez propice à l'exercice du budget participatif ?

- Processus concerté de coproduction, de cogestion et de suivi participatif des budgets publics
- Démarche concertée de planification reposant sur la participation des habitants et le partenariat avec la commune
- Outil de programmation participative

•Dispositif de valorisation de la parole du citoyen et de responsabilisation des habitants pour un meilleur développement local

- Le BP n'est pas une recette mais un processus dynamique

En 2004, les communes de Batcham et Edzoundouan lancent leur premier cycle de BP

- Les habitants organisent dans chaque quartier (de Batcham et d'Edzendouan) les différents forums et choisissent les délégués chargés d'animer les réunions à la base puis de défendre les projets.
- Les ateliers thématiques sont également organisés par la mairie en fonction des besoins exprimés au cours des réunions de lancement.

Les informations sont diffusées par voie radio et affichées

Les débats sont sanctionnés par un PV précisant les priorités du quartier, du village et la liste des participants

- Le règlement intérieur qui se décompose ainsi :
 - Chapitre 1 : Composition
 - Chapitre 2 : Compétences
 - Chapitre 3 : Organisation interne
 - Chapitre 4 : Rôle des délégués
 - Le PDC
 - La matrice de priorisation, modèle de fiche de présence
 - Le format de compte - rendu de séance
 - Les rapports de suivi
 - Le Budget annuel de la commune
 - Le compte administratif annuel
 - Le BIP de l'Etat (lignes concernant la Commune territoriale décentralisée)
- Les Outils de communication:
dépliants, tracts, affiches, radio, tableau d'affichage, réunions diverses, etc.

Résultats :

- 7500 habitants participent aux réunions de planification, de suivi et d'évaluation soit 5% de la population contre 0,03% avant le BP
- L'augmentation de près de 100% des recettes municipales et de la contribution financière des habitants au financement des projets communautaires
- Un hôtel de ville construit
- Un des 14 puits fonctionnels qui est notre apport

Difficultés :

- La faible vision des élus locaux qui ont d'abord considéré le budget participatif et la lettre d'intention comme un instrument de recherche de financements extérieurs,
- L'insuffisance des ressources allouées à l'animation et au suivi de la lettre et du dispositif,
- L'anticipation par rapport au contexte juridique : le Budget Participatif a démarré dans les deux communes avant l'adoption des lois sur la décentralisation, ce qui a justifié certaines réticences de la part de certains représentants des services déconcentrés

Quels sont les avantages du BP ?

- la prise en compte des priorités des habitants dans le budget communal
- la participation des habitants à la formulation des priorités
- le partenariat avec tous les acteurs est mieux construit
- la réalisation des projets dans les secteurs sociaux.

Avant la mise en place du BP, pour les 13 villages de la commune d'Ezendouang par exemple, il n'y avait que 2 points d'accès à l'eau potable dont un qui ne fonctionnait plus. Le Budget était de moins de 30 000 000 FCFA. Avec le BP, tous les villages disposent aujourd'hui d'un point d'accès au moins à l'eau potable. Le budget de la commune est de près de 85 000 000 FCFA. À

Batcham, un réseau d'adduction d'eau a été construit et mis en service. Le Budget a augmenté. C'est grâce au BP que le quartier Nkolo à Yaoundé 4 a reçu les premiers investissements de la commune depuis près de 15 ans.

Comment les habitants participent-ils au BP ?

Les habitants participent financièrement par le biais de la fiscalité. Ils consentent de plus en plus à payer l'impôt libérateur sur les productions cacaoyères... Les habitants apportent aussi en temps de travail et en matériels pour les aménagements routiers.

Les populations connaissent-elles leurs besoins ?

On n'apprend pas cela, la question c'est est-ce que nous sommes capables de les écouter. Il faut travailler notre capacité d'écoute.

Quel lien entre BP et décentralisation ?

Le BP s'insère dans la décentralisation, c'est vrai qu'on a commencé avant la loi et on savait qu'on anticipait cette loi. Il n'y a pas de décentralisation sans appropriation par les élus locaux. Comment le faire ? L'un des avantages du BP c'est qu'il montre un schéma de construction d'un projet commun.

Quelle est la méthodologie utilisée ?

Sur la méthodologie, on est passé par des GIC de petits producteurs et par des associations qui existaient déjà, des comités de développement, des églises... et la radio communautaire nous a beaucoup aidé pour rappeler le calendrier, créer un débat. On a fait des groupes thématiques par exemple sur l'eau à Batcham, avec bien sûr la Mairie. Les canaux c'est le bouche-à-oreille, les tontines, les jours de marché...

Emmanuel Francis Njifenji (à gauche) et Jules Dumas Nguebou de l'ASSOAL présentent le budget participatif.

3. Expérience de l'OAG, Burundi : le droit utilisé au service de la transformation sociale

« Chez nous on a en tête que quand une fille tombe enceinte elle ne retourne pas à l'école et on se sert de ça pour les dissuader de tomber enceinte tôt. On sait que c'est illégal. Une femme avait demandé à retourner à l'école deux ans après son accouchement, les autorités ont dit que c'était strictement interdit. Elle a revendiqué, les médias l'ont aidée, on a demandé à ce que cette interdiction soit démontrée dans les textes de loi. Au bout de quatre mois, elle a eu gain de cause. Pour dire que nous devons en tant qu'acteurs de la société civile, améliorer la capacité de compréhension du droit par la population pour ne pas être victime d'une ignorance. »

4. L'AJPRODHO, Rwanda :

« Au Rwanda, les autorités avaient de grandes et nombreuses terres, alors que la population en manquait. Le président a cherché des solutions au manque de terre. Il s'est basé sur le principe constitutionnel de l'égalité des personnes devant la loi, droit d'égalité des biens et que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État. Tous doivent avoir une terre. Il est parti des autorités, ministres, églises... il a commencé par conscientiser ceux qui avaient accaparé ces terres et leur faire comprendre qu'ils allaient rester avec 25 hectares. Des comités ont été mis en place et se sont appuyés sur une loi *ad hoc*. »

Recommandations

. Pour continuer cette dynamique de réflexion commune et d'auto-formation à travers les échanges d'expériences, les participants ont convenu de modalités futures de coopération.

1. Les participants ont retenu les principes suivants au titre de principes directeurs qui président à la participation des populations aux politiques publiques :

- *Concertation pluri acteurs
- *Persévérance
- *Transparence
- *Pluralité /diversité d'acteurs
- *Travail en réseau
- *Prise de conscience individuelle et collective du problème.
- *Solidarité et respect mutuel
- *Reconnaissance mutuelle
- *Obligation de rendre compte : contrat de performance et respect des principes de la bonne gouvernance (traçabilité, transparence)
- *Libertés
- *Responsabilité
- *Faciliter la participation des populations à la mise en place et au suivi des politiques publiques :
 - mise en place des cadres d'expression et de dialogue démocratique
 - mobilisation des médias
 - mobilisation des pouvoirs publics.

2. Recommandations aux participants à l'atelier de Douala

- Mettre en application les échanges de l'atelier notamment TEP (Tribune d'expression populaire) : interface de dialogue entre autorités et population) NAPO (noyau d'action pour la participation populaire) BP (budget participatif) ,CLD (comité locaux de démocratie)
- Organiser des restitutions de l'atelier dans les organisations membres du projet organisations respectives et avec d'autres organisations de leurs pays.
- Consolider la synergie d'échanges et de communication entre les membres du projet UMOJA
- Faire le plaidoyer et le *lobbying* auprès des leaders d'opinions et dirigeants en vue de l'adoption des lois en faveur du droit participatif des populations droit incluant les population dans la définition du développement de leurs pays respectifs.

3.Recommandations à l' ONG

Juristes-Solidarités :

- Capitaliser et échanger sur les méthodologies et l'organisation logistique de l'atelier de

Brazzaville et de Douala en vue de préparer le prochain atelier qui devrait avoir lieu à Bujumbura .

- Faciliter les voyages d'échanges et les stages entre les membres régionaux et internationaux
- Renforcer les capacités des membres du Projet UMOJA afin qu'ils puissent intervenir au niveau sous-régional.

4. Recommandations aux autorités

- Promulgation des textes de loi ou d'application tels que la loi sur la décentralisation au Cameroun et RDC , le droit de participer dans d'autres pays.

CONCLUSIONS

Les assises de Douala se sont clôturées par une évaluation des travaux, suivies des perspectives quant à la préparation de l'atelier de Bujumbura :

À ce sujet, il a été convenu que la RDC, le Cameroun et la République du Congo préparent une proposition (*draft*) sur le thème retenu pour l'atelier de Bujumbura : « la formation des para juristes », celui –ci sera complété et amendé par les autres participants avant son adoption.

Annexe 1 : photos de quelques participants



Chantal Matoka et Eudoxie Bakumba du FCCD (RDC). Emanuel Baribarira de la Ligue Iteka (Burundi)



Dominique Essono de l'ASSOAL, Cameroun. Jean-Michel Mvondo du RECIC-Kinshasa (RDC) et Olivier Gatabazi, AJPRODHO (Rwanda).



Benjamin Mudherwa CADI et Martin Lusumbila, Parousia (RDC), Lilian Barros CJJ, (Congo).



Félicien Akash Ndongo, ADECOM Mokili-Mwinda (RDC) et Gustave Nono , ASSOAL-Douala (Cameroun) avec Martin Lusumbila.

